

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE FETERNES

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2022

Convocation envoyée et affichée le 11 mai 2022
Compte-rendu affiché le 20 mai 2022

Monsieur Maxime JULLIARD, Maire, préside l'Assemblée et ouvre la séance à 19h15.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoint, Mme Mayer Annie, M. Lacroix Didier, Mme Boulet Valérie, Mme Félisaz Christel, Mme Lacroix Géraldine et M. Baud Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Mme Beetschen Louissette ayant donné pouvoir à Dominique Lacroix
M. Preti Jérôme ayant donné pouvoir à Maxime Julliard
M. Degardin Kristopher ayant donné pouvoir à Cyprien Tournier
M. Christophe Baud ayant donné son pouvoir à Bernard Ducret après son départ

Absents excusés : M. Chappuis Paul

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

SYANE - APPEL A PROJETS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – EDITION 2022

Le Maire expose que :

Suite à un audit énergétique mené en 2022, la commune souhaite s'engager dans la rénovation de la salle des fêtes.

L'estimation des travaux est de 742 000 € H.T.,
Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre pour 52 762.50 € H.T.,
Soit un coût total estimatif de l'opération de 794 762.50 € H.T. minimum.

L'appel à projets 2022 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2022 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant la salle des fêtes,
- S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2022 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ET L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose les éléments à jour concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes.

L'étude avant-projet montre une hausse des coûts de rénovation.

Il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Réhabilitation thermique de la salle des fêtes	649'500 €	DETR 2022 (arrêté attributif du 30/03/2022)	20 %	157'200 €
Aménagement intérieur de la salle des fêtes	51'000 €	CDAS 2022 / 2023 (2 tranches)	25 %	200'000 €
Aménagement d'une salle d'activités douces au rez de chaussée (hors salle Ouzon)	41'500 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	12.5 %	100'000 €
Maîtrise d'œuvre	55'000 €	CCPEVA (Fonds de concours 2021)	6 %	48'000 €
		SYANE	9 %	70'000 €
		Autofinancement (fonds propres)	27.5 %	221'800 €
TOTAL	797'000 €	TOTAL	100%	797'000 €

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs suivants : Etat, Département de Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, SYANE et à effectuer toutes les diligences nécessaires.

Pour information, la consultation des entreprises sera lancée en septembre 2022, pour un début des travaux courant premier 1^{er} semestre 2023.

MODIFICATION TARIFS MUNICIPAUX 2022 – RETRAIT DU TARIF DE LOCATION SITE DE CHAMPEILLANT

Afin de réaliser sereinement la concertation sur le devenir du site de Champeillant et les actions à mettre en œuvre pour le préserver, il convient de suspendre à compter du 1^{er} juin 2022 la possibilité de louer le site pour un évènement privé.

En effet, la gestion du site devient problématique et la cohabitation entre les locataires privés et les autres usagers complexe.

Aussi, il convient de retirer temporairement jusqu'à nouvel ordre les tarifs de location du Site de Champeillant de la grille des tarifs communaux 2022.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer les tarifs de location du Site de Champeillant.

Le Maire présente un point sur le devenir du site de Champeillant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF – APIEME ET FNE

Le Maire expose. L'acquisition de matériel de désherbage est subventionnable par l'APIEME (pour les 9 communes de l'impluvium) sous réserve de la suppression des pesticides depuis au moins 2021. L'APIEME propose ainsi de prendre en charge 70% du montant HT du matériel (avec une enveloppe maximale de 3000 € par commune). Le type de matériel est laissé au libre choix de la commune, mais celle-ci devra toutefois justifier de son usage en termes d'alternative au désherbage chimique.

A noter que la prestation de désherbage manuel du cimetière assurée par Chablais insertion vient en déduction de l'enveloppe de 3'000 €. Pour la commune de Féternes, la prestation de désherbage est de 1'590 € pour 2 passages au cours de l'année (mai et octobre).

Cette aide est rétroactive et valable pour tout achat de matériel depuis le 1er janvier 2021 (pas de date de fin du dispositif à l'heure actuelle).

Le matériel à acquérir est le suivant pour un montant total de 2'769.63 € HT :

- Tondeuse et kit mulching
- Débroussailleuse
- Couteau à taillis

Le montant de la subvention sera de 1'410 € (enveloppe résiduelle).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'APIEME et de France Nature Environnement.

Départ de Christophe Baud

GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU PAYS DE GAVOT – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE LEO LAGRANGE

Le Maire rappelle les éléments de contexte et expose. Le prestataire du Centre de Loisirs du Pays de Gavot, Léo Lagrange, a transmis une proposition d'avenant aux communes membres du groupement de commandes.

L'avenant N°1, transmis au préalable aux membres du conseil municipal, concerne l'embauche d'un animateur supplémentaire pour les jeunes de moins de 6 ans, à compter du 1er mai 2022 et jusqu'à la fin du contrat soit au 31 décembre 2024. Le coût supplémentaire pour l'année 2022 généré par cette embauche sera au prorata du nombre de jours réellement effectués. Actuellement, Léo Lagrange est en attente des retours des décisions des Conseils Municipaux pour lancer le recrutement de l'animateur.

Le recrutement engendrera une hausse annuelle de la participation de chaque commune. Pour la commune de Féternes, l'augmentation s'élève à 1'967.79 € pour 2022 et 2'785.40 € pour les années 2023 et 2024.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de refuser l'avenant N°1 relatif au marché de « gestion et animation de l'accueil de loisirs du Pays de Gavot ».

CREATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES – ÉTÉ 2022

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au nettoyage et à la désinfection des locaux des bâtiments scolaires, périscolaires et autres missions polyvalentes, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un emploi saisonnier d'agent d'entretien des locaux, à temps non complet pour la

période estivale (juillet / août 2022). La durée hebdomadaire de l'emploi sera d'environ 31 heures par semaine.

Le Maire sera chargé de procéder au recrutement et définir le taux horaire et le niveau de rémunération. Le niveau de rémunération sera rattaché à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du poste,
- de charger le Maire de réaliser les diligences nécessaires,
- d'autoriser à signer les documents afférents (contrat de travail, etc.).

RETROCESSION DE LA VOIRIE CADASTREE SECTION A N°2715

Dans le cadre du permis de construire des « Quiétudes » il est convenu que la société TIT Immobilier rétrocède à la commune la parcelle nouvellement cadastrée A 2715 comprenant le parking et l'espace vert attenant à l'école maternelle ainsi que le trottoir le long de la RD 21.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte de la clause mentionnée au projet d'acte de vente des parcelles A 2257, A 2716, A 2717 et A 2258 entre La Société TRANSACTIONS IMMOBILIERES THONONAISES T.I.T. et la Société NUSTRALE :

« La société TIT, venderesse aux présentes, s'engage expressément à céder, moyennant l'euro symbolique, à la Commune de FETERNES, la voirie cadastrée section A n°2715 d'une superficie de 15a.62ca, dès obtention par la SCCV NUSTRALE, acquéreur aux présentes, du certificat de non-contestation de la conformité des travaux de construction de l'ensemble immobilier LES QUIETUDES qu'elle va édifier sur le terrain objet des présentes en vertu du permis de construire. »

- accepte la proposition de rétrocession ;
- et donne tous pouvoirs au Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

APPLICATION DU REGIME FORESTIER A CERTAINES PARCELLES COMMUNALES

Les services de l'ONF ont répertorié une liste de parcelles forestières communales, correspondantes aux critères du L211-1, à soumettre au régime forestier ONF, pour une surface de 7 ha 29 a et 57 ca.

La liste des parcelles proposées pour l'application du régime forestier sont les suivantes :

Liste des parcelles

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
COMMUNE DE FETERNES	0A	822	LES THIEZES	0,7555	0,2000
COMMUNE DE FETERNES	0A	1374	LE BIOLLET	1,0150	1,0150
COMMUNE DE FETERNES	0A	1826	LE BIOLLET	0,0807	0,0807
COMMUNE DE FETERNES	0A	2217	LES THIEZES	3,6512	1,6000
COMMUNE DE FETERNES	0B	446	LES BONTAZ	1,0120	1,0120
COMMUNE DE FETERNES	0B	447	LES BONTAZ	0,1890	0,1890
COMMUNE DE FETERNES	0B	478	BOIS MONSIEUR	0,9170	0,9170
COMMUNE DE FETERNES	0C	1300	SUR LES TATTES	1,6820	1,6820
COMMUNE DE FETERNES	0C	1302	SUR LES TATTES	1,1702	0,6000

Surface totale

7,2957

Le Maire détaille la situation particulière de chaque parcelle et indique les éléments mentionnés à l'ONF pour la gestion de celles-ci. Ces remarques ont été validées lors de la visite sur site le 13 mai en présence de la Municipalité et des services de l'ONF.

Le conseil municipal prend acte des indications relatives à chacune des parcelles et autorise le Maire à signer le procès-verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Signature du devis BETEMPS DIFFUSION pour le matériel de désherbage (2'769.63 € HT)
- Signature du devis COLAS pour aménagement point apport volontaire de Châteauvieux (9'219.50 € HT)
- Signature du devis SARL GIRARD F pour le déplacement tarif jaune salle des fêtes (880 € HT)
- Signature du devis DAZZA pour reprise tampon affaissé (2'490 € HT)
- Signature du devis ENEDIS pour salle des fêtes (1'720.16 € HT)
- Signature du devis EUROPE SIGNALETIQUE pour panneaux de signalisation (983.99 € HT)
- Signature du devis GAEC VAL FLEURI pour le fleurissement de la commune (1'097 € HT)
- Signature du devis CLIMATAIR pour la maintenance des systèmes de climatisation mairie et groupe scolaire (1'000 € HT)
- Liste non exhaustive

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES (voir diaporama de présentation)

- Travaux d'eaux pluviales sur Les Crêts
- Réhabilitation des hangars communaux : Hangar de Flon, annexe Hangar de Flon et Pèse-Lait
- Avancement du chemin piéton Grésy-Brameux
- Formation épareuse pour les services techniques
- Entretien des routes : balayage et gravillonnage
- Nettoyage des abords du réservoir des Molliez
- FC Gavot : obtention du label jeunes Excellence
- Acquisition de la Maison des Sœurs

Tour de table :

Valérie Boullet travaille sur l'exploitation des résultats du sondage, en collaboration avec Annie Mayer, Louissette Beetschen et le Maire.

Dominique Lacroix travaille sur le marché estival (recherche des commerçants, animations pour les marchés). Les inscriptions pour la sortie de la fête des Mères à Annecy sont nombreuses. Mme Lacroix et le Maire se sont rendus au Petit Déjeuner de l'économie organisé par la CCPEVA. Mmes Lacroix, Bouvier, M. Alain Cappai et le Maire ont participé au séminaire dans le cadre du projet social territorial de la CCPEVA.

Bernadette Bouvier a eu des retours positifs sur l'Echo des 3 Fées consacré à la jeunesse et à la vie scolaire. Mme Bouvier informe les élus de la pose des nichoirs le 20 mai prochain. Elle rappelle la Manifestation « sortie en famille » du 21 mai. D'autre part, un repas à base de produits locaux sera proposé début juillet aux enfants en lien avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement). Mme Bouvier a participé à divers comités de pilotage de la CCPEVA : Programme Local de l'Habitat, convention territoriale globale, commission cohésion sociale.

Bernard Ducret a participé à la commission Eau de la CCPEVA. Les chèques de règlement de l'eau 2021 seront prochainement encaissés. Les travaux d'assainissement de La Gerbaz sont programmés pour cette année 2022. La communauté de communes a intégré les travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable dans le cadre de la future liaison piétonne de Bonchamp. Ils auront lieu en fonction de la programmation des travaux de cheminement piéton à entreprendre par la commune.

Didier Lacroix propose d'inviter un groupe celtique pour la fête de la mi-août. Cette proposition sera débattue ultérieurement, en concertation avec les associations. M. Lacroix demande l'inventaire des biens sans maître établi par l'association des Communes Forestières. M. Lacroix a rédigé un projet courrier concernant les jardins communaux qui sera transmis à l'attention des personnes qui se sont déclarées intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie sur demande.

Le Maire
Maxime JULLIARD

Le secrétaire de séance
Bernard DUCRET



CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 juin 2022 à 18h30 (changement de date)

M. Julliard Maxime	Mme Bouvier Bernadette	M. Ducret Bernard
Mme Lacroix Dominique	M. Tournier Cyprien	Mme Mayer Annie
Mme Beetschen Louissette Pouvoir à Dominique Lacroix	M. Lacroix Didier	Mme Bouillet Valérie
Mme Félisaz Christel	M. Preti Jérôme Pouvoir à Maxime Julliard	Mme Lacroix Géraldine
M. Baud Christophe	M. Degardin Kristopher Pouvoir à Cyprien Tournier	M. Chappuis Paul Absent excusé